

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nomingue**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2018, à la salle « J.-Anthime-Lalande », à dix-huit heures trente, à laquelle séance étaient présents (es) :

Monsieur le conseiller :	Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller :	Sylvain Gélinas
Madame la conseillère :	Chantal Thérien
Monsieur le conseiller :	Bruno Sanssouci
Madame la conseillère :	Suzie Radermaker
Madame la conseillère :	Francine Létourneau

formant quorum sous la présidence de :
Monsieur le maire Georges Décarie

Monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Scrutin pour référendum consultatif concernant les insectes piqueurs
3. *Résultat de l'ouverture de l'appel d'offres S2018-17 – fourniture d'un tracteur.*
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée.

1 **Résolution 2018.11.244**
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents et consentent à l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point suivant :

Résultat de l'ouverture de l'appel d'offres S2018-17 – fourniture d'un tracteur.

ADOPTÉE

2 **Résolution 2018.11.245**
Scrutin pour référendum consultatif concernant les insectes piqueurs

CONSIDÉRANT la résolution 2018.10.240, adoptée à la séance ordinaire du 9 octobre 2018, qui détermine la question du référendum consultatif;

CONSIDÉRANT que le scrutin référendaire doit se tenir un dimanche compris dans les cent vingt jours (120) de l'adoption de ladite résolution;

CONSIDÉRANT que pour la tenue du scrutin référendaire consultatif, il n'y aura pas de registre, conformément à l'article 517 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU de tenir le scrutin référendaire consultatif concernant les insectes piqueurs le dimanche 16 décembre 2018, et ce, selon les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

D'autoriser le directeur général à engager les dépenses nécessaires pour la tenue du référendum consultatif.

D'autoriser une affectation du surplus pour défrayer le montant total des dépenses.

ADOPTÉE

3

Résolution 2018.11.246

Résultat de l'ouverture de l'appel d'offres S2018-17 – fourniture d'un tracteur

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation S2018-17 pour la fourniture d'un tracteur et la reprise d'un tracteur usagé;

CONSIDÉRANT qu'à la date limite pour la réception des soumissions, deux soumissions ont été déposées;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU :

D'accepter la soumission de JLD-Laguë, plus bas soumissionnaire conforme, pour :

- L'achat d'un tracteur neuf, de marque John Deere, modèle 5125R, année 2018, au montant de cent cinquante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (155 995 \$), plus les taxes applicables, et,
- La vente d'un tracteur usagé, de marque John Deere, modèle 6320, année 2002, au montant de vingt mille dollars (20 000 \$) plus les taxes applicables;

Le tout tel que décrit à l'appel d'offres S2018-17.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à dépenser un montant n'excédant pas mille dollars (1 000 \$), plus les taxes applicables, pour rendre le véhicule fonctionnel pour son utilisation.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à cette transaction et d'autoriser le directeur général à faire le paiement du véhicule selon les modalités de l'appel d'offres.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement, remboursable en huit (8) versements annuels à compter de l'année financière 2019, pour en défrayer les coûts (achat, taxes, et équipement pour rendre le véhicule fonctionnel pour son utilisation).

ADOPTÉE

Période de questions

5

Résolution 2018.11.247

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné, François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Je, Georges Décarie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Georges Décarie
Maire

Georges Décarie
Maire

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.